



COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 "VALLEE DE LA LOIRE"

Compte rendu de la 2^{ème} réunion du COPIL - 13 janvier 2009

Dossier suivi par : Hélène PIAGET
Téléphone : 02 38 25 48 18
Courriel : helene.piaget@cg45.fr

Liste des participants :

- M. André CARAVA, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture du Loiret
- M. Jean-François BROCHERIEUX, Directeur Régional Adjoint de l'Environnement du Centre
accompagné de M. Jean-Michel BAILLON

- M. Antoine CARRE, Vice-Président du Conseil général du Loiret, Président du COPIL
- M. Alain BEIGNET, représentant M. le Président du Conseil Régional
- M. COINTEPAS, conseiller municipal de BEAUGENCY
- M. DEBERNE, adjoint au Maire de BEAULIEU-sur-LOIRE
- M. BEGUIN, adjoint au Maire de BONNY-sur-LOIRE
- M. VITTE, conseiller municipal de BOU
- Mme CHELLY, adjointe au Maire de BRIARE et Présidente du Syndicat d'Aménagement des Bords de Loire
- M. BAUCHE, adjoint au Maire de La CHAPELLE-SAINT-MESMIN
- M. SIEURIN, adjoint au Maire de CHATEAUNEUF-sur-LOIRE
- M. VALLIES, Maire de CHECY
- M. SENOTIER, adjoint au Maire de COMBLEUX
- M. BRETON, adjoint au Maire de JARGEAU
- Mme BORE, adjoint au Maire de LAILLY-en-VAL
- M. BONNOT, conseiller municipal de MARDIE
- Mme BUREAU, adjointe au Maire de MAREAU-aux-PRES
- Mme BLANCHARD, adjointe au Maire de MEUNG-sur-LOIRE
- Mme d'AUX, conseillère municipale d'ORLEANS
- M. FOUBERT, adjoint au Maire d'OUZOUER-sur-LOIRE
- M. ROLLAND, adjoint au Maire de SAINT-AIGNAN-le-JAILLARD
- M. RICHARD, adjoint au Maire de SAINT-AY
- M. COUTELLIER, Maire de SAINT-BENOIT-sur-LOIRE
- M. RICHARD, conseiller municipal de SAINT-DENIS-en-VAL
- M. POUIGNY, Maire de SAINT-GONDON
- M. MONTIGNY, adjoint au Maire de SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN
- M. RONCERAY, adjoint au Maire de SAINT-JEAN-de-BRAYE
- M. LAVAL, adjoint au Maire de SAINT-JEAN-de-la-RUELLE, accompagné de Mme PRET
- M. BOIS, adjoint au Maire de SAINT-JEAN-le-BLANC
- M. PRUDHOMME, Maire de SAINT-MARTIN-d'ABBAT
- M. BILLARD, Maire de TAVERS
- M. VACHER, Président du Syndicat Mixte du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire

- M. Frédéric BRETON, Directeur du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, accompagné de M. François HERGOTT

- M. Christian LECOZ, accompagné de Mmes Sandrine GERARD et Hélène PIAGET, Conseil général du Loiret
- Mme Nathalie HASCOAT, CAO Val de Loire
- M. Pierre GIRARD, accompagné de Mme Marielle DELAHAYE, Chambre d'Agriculture du Loiret
- M. Jean DAUDIN, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- M. Gérard MONTIGNY, Coordination Rurale du Loiret
- M. Patrick HERVET, Vice-Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak, accompagné de Mme Bérange BORDIER
- M. Jean-Michel FRANCOIS, Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret et Association des Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs du Loiret
- M. BOSCH, GIC Loire
- M. Michel CHANTEREAU, Association Loiret Nature Environnement
- Mme Corinne TOUTAIN, Déléguée Régionale du Centre National d'Aménagement pour les Structures des Exploitations Agricoles
- M. Marc LAPORTE, Centre Régional de la Propriété Forestière
- Mme Sandrine REVERCHON, accompagnée de M. Thierry VOILLOT, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- Mme Aline BLANCHARD, Direction Départementale de l'Equipement, Subdivision Loire
- M. Yves DAVID, Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- M. Cyril PRESSOIR, Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- Mme LEDOUBLE et LAVIEILLE, Préfecture du Loiret

Personnes excusées

- M. le Maire de CHAINGY
- M. le Maire de CHATILLON-sur-LOIRE
- M. le Maire de LION-en-SULLIAS
- M. le Maire d'OUVROUER-les-CHAMPS
- M. le Maire de SAINT-DENIS-de-l'HOTEL
- M. le Maire de SAINT-MARTIN-sur-OCRE
- M. le Président de la CAO Val de Loire
- M. le Président du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud
- M. le Président du Comité Départemental de Tourisme
- M. le Président de l'Etablissement Public Loire
- M. le Directeur de Transport Electricité Ouest, RTE

-:-:-:-:-

Le mardi 13 janvier 2009 à partir de 14h30 s'est tenue à la Préfecture du Loiret la seconde réunion du comité de pilotage (COFIL) "Vallée de la Loire", chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en oeuvre des documents d'objectifs des deux sites Natura 2000, ZPS "Vallée de la Loire du Loiret" et ZSC "Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire ».

La première partie de la réunion était consacrée à l'élection du Président du Comité de Pilotage et de la collectivité chargée de la mise en oeuvre des documents d'objectifs (DOCOB).

Elle s'est poursuivie, en formation plénière, à partir de 15h30, sous la présidence de M. Antoine CARRE, Vice-Président du Conseil Général, élu président du comité de pilotage des deux sites "Vallée de la Loire".

14h30 - Réunion des collectivités territoriales et de leurs groupements pour l'élection du président du comité de pilotage et de la collectivité chargée de la mise en oeuvre des documents d'objectifs.

M. CARAVA ouvre la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes.

Il rappelle que le 30 août 2007, le Préfet a arrêté la composition du Comité de Pilotage Natura 2000 commun aux deux sites "Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire" (directive Habitats) et "Vallée de la Loire du Loiret" (directive Oiseaux) dont les documents d'objectifs correspondants ont été validés en 2005.

Conformément aux dispositions de la loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, ce comité de pilotage est constitué notamment de l'ensemble des collectivités territoriales intéressées (Conseil Régional, Conseil Général, les 50 communes incluses dans le périmètre des deux sites et leurs groupements concernés). Il comprend également les services de l'Etat et établissements publics intéressés, des organismes professionnels, des acteurs du monde rural, des associations et un organisme scientifique, pour un total de 104 membres.

Lors de la première réunion de ce comité de pilotage, le 27 septembre 2007, ont été présentés les évolutions du dispositif Natura 2000, le bilan de l'animation réalisée en 2006 et 2007 par le Conservatoire du Patrimoine de la Région Centre, une information sur la modification des dispositifs européens de financement des mesures agro-environnementales et les priorités d'animation pour 2008.

A l'issue de cette réunion, les collectivités territoriales et EPCI ont été invitées à faire acte de candidature pour la présidence du COPIL et/ou pour le suivi de la mise en oeuvre des documents d'objectifs.

Seul le Conseil Général s'est porté candidat, à la présidence et à l'animation du COPIL. Toutefois, en application des nouvelles dispositions réglementaires (décret du 15 mai 2008), l'appel à candidature est renouvelé en séance.

Aucun autre candidat ne se manifestant, M. CARAVA donne la parole à M. CARRE pour un exposé des motivations du Conseil Général à se porter candidat :

L'engagement du Département en faveur de la protection des espaces et des milieux naturels a plus de 30 ans. Sa candidature à la Présidence de ce comité de pilotage et en tant que maître d'ouvrage de l'animation des sites de la Loire s'inscrit dans la continuité de cet engagement ancien.

La volonté du Conseil général du Loiret est d'accompagner les évolutions importantes en matière de protection de la biodiversité.

La mise en place du réseau Natura 2000 est suffisamment mature aujourd'hui pour que le Département s'engage fortement au côté des services de l'Etat et acteurs locaux. Les sites de la Loire sont, en raison de leur étendue et des enjeux de protection qui leur sont associés, les seuls à être d'échelle départementale.

Outre la candidature à la Présidence de ce comité de pilotage et à la maîtrise d'ouvrage de l'animation, le Département mène ou soutient plusieurs actions emblématiques de la protection des milieux et de la biodiversité.

Le Département du Loiret a aussi récemment pris d'autres décisions qui témoignent de son engagement permanent et durable en faveur de la protection des espaces naturels sensibles et de leur biodiversité.

Historique de la politique départementale en faveur des milieux naturels.

Le Conseil général du Loiret a défini dès novembre 1976 les principes d'une politique départementale d'espaces verts qui comportait notamment la délimitation du périmètre sensible « Val de Loire ».

A l'époque, les objectifs de cette politique portent sur :

- la protection et la mise en valeur du site de la Loire, de ses îles et de ses rives, des abords des rivières et canaux,
- la protection des espaces boisés dans les coupures vertes séparant les agglomérations et la création de forêts de promenades ouvertes au public à proximité des villes.

Des zones de préemption ont été définies dans certaines communes au sein du périmètre sensible « Val de Loire ». Ces zones totalisent 1 320 ha.

La taxe des espaces verts, qui deviendra la taxe des espaces naturels sensibles en 1985, est perçue au bénéfice du Département. Elle lui donne les moyens financiers de mettre en œuvre cette politique de protection. Par une délibération de mars 1997, le Conseil général décide d'étendre la zone de perception de la taxe ENS à tout le département et d'en fixer le taux à 0.9%.

Les actions dans le cadre de cette politique.

- En premier lieu la création du réseau des parcs départementaux dès 1997.

Ces sites relevant des espaces naturels sensibles, dont la plupart ont été acquis par le Département, permettent de découvrir les milieux naturels variés caractéristiques du Loiret.

Cinq sites sont déjà aménagés et entretenus par le Département et les communes :

- la forêt et la zone humide de Trousse-Bois à Briare,
- les espaces forestiers attenants aux châteaux de Sully et de Châteauneuf-sur-Loire,
- le parc des Mauves à Meung sur Loire,
- le parc de l'Etang du puits.

Trois propriétés vont être aménagées avant d'être ouvertes au public en tant que parc :

- le bois de Limère à Ardon, dont les travaux débutent en février 2009,
- la prairie de Villemandeur et la forêt du château de Chamerolles, dont les études sont en cours.

Il faut également citer l'extension du parc de Châteauneuf-sur-Loire, en cours d'aménagement.

- En deuxième lieu, la politique du Département comprend un important volet d'aides visant à soutenir les actions et projets des acteurs impliqués dans la protection et la valorisation des espaces naturels.

Ainsi, la forêt d'Orléans, plus grande forêt domaniale de France, fait l'objet d'une attention importante de la part du Département du Loiret. Une convention de partenariat a été signée avec l'ONF depuis plusieurs années. Elle comporte plusieurs volets d'aide, parmi lesquels la valorisation de cet espace forestier, la découverte de la nature et la préservation de la biodiversité. Entre 2005 et 2009, le Conseil général aura participé pour un montant d'un million d'euros à l'entretien et la valorisation de la forêt d'Orléans. Depuis 2008 sont également mises en place des animations d'éducation à la nature auprès du public scolaire (élèves du primaire et des collèges).

De plus, le Département apporte depuis plus de 30 ans une aide au fonctionnement de la réserve naturelle nationale de Saint-Mesmin. Elle contribue à ce que Loiret Nature Environnement, gestionnaire de la réserve, puisse assurer les missions de sensibilisation et

d'animations nature prévues dans le plan de gestion du site. Depuis 2006, le Département soutient aussi l'opération « zéro pesticide ».

On peut aussi citer dans le domaine de la connaissance de la biodiversité la participation financière importante que le Département a apportée à la réalisation de l'Atlas de la Flore du Loiret réalisé par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien. Cet atlas est disponible depuis l'année dernière.

Enfin, il ne faut pas oublier que le Département est un partenaire important du Plan Loire Grandeur Nature depuis le début en 1994.

Les décisions récentes

Le Département du Loiret a décidé lors de la Session du mois de septembre 2008 la révision de la politique des Espaces Naturels Sensibles. Cette politique a déjà 11 ans d'existence et elle se doit d'être rénovée et complétée pour tenir compte de différentes évolutions de contexte (évolution réglementaire de l'utilisation de la taxe des ENS, Plan national pour la biodiversité, Grenelle de l'environnement, montée en puissance du réseau Natura 2000 dans le Loiret, etc ...).

Très concrètement, le Département formalisera cette évolution dès 2009 :

- par l'adhésion à la charte des espaces naturels sensibles élaborée par l'Assemblée des Départements de France*
- et par le lancement de l'élaboration d'un schéma départemental des espaces naturels sensibles.*

Le Département souhaite concevoir ce schéma départemental et la future politique qui en découlera en concertation forte avec l'ensemble des acteurs concernés par la démarche. C'est pourquoi le commencement de la révision de cette politique sera officialisé par l'organisation d'une réunion de lancement qui réunira à la fois des collectivités, des services de l'Etat, des associations de protection de la nature et des acteurs professionnels impliqués dans la protection de l'environnement.

La candidature du Conseil général du Loiret veut s'inscrire dans la continuité de son engagement ancien et durable en faveur de la protection de la biodiversité.

En assurant la Présidence de ce comité de pilotage et la maîtrise d'ouvrage des sites de la Loire, le Département est conscient des enjeux qui s'imposent à lui.

En accord avec l'ensemble des membres présents, il est ensuite procédé, à main levée, à l'élection du Président et de la structure animatrice. **Le Conseil Général est élu par 23 voix pour, 1 contre et 6 abstentions.**

15h30 - Comité de pilotage en session plénière

1- Accueil et introduction de M. CARRE représentant le Président du Conseil général du Loiret

M. CARRE ouvre la séance.

Il indique que le Conseil général du Loiret succède aux services de l'Etat pour assurer les missions de présidence du comité de pilotage et de maîtrise d'ouvrage de l'animation des sites Natura 2000 de la Loire.

M. CARRE rappelle qu'actuellement l'animation des deux sites et notamment la mise en œuvre des documents d'objectifs est assurée par le Conservatoire du patrimoine naturel de la région centre jusqu'en avril 2009.

Il indique que le Conseil général du Loiret souhaite travailler dans la plus grande continuité possible avec l'organisation de travail mise en place par les services de l'Etat. Il est donc prévu que le Conservatoire du patrimoine naturel de la région centre continue dans ses missions de structure animatrice.

Il présente ensuite l'ordre du jour : bilan de l'animation 2008, présentation des chartes Natura 2000 et des modifications sur les principaux cahiers des charges des contrats Natura 2000, y compris agro-environnementaux, temps d'échanges et vote concernant les documents présentés.

2- Intervention du Conservatoire du Patrimoine de la Région Centre : Frédéric BRETON, François HERGOTT

A- Bilan de l'animation 2008

Les aspects géographiques des sites de la Loire sont rappelés : localisation, superficie, nombre de communes, ...

L'animation 2008 a concerné plusieurs points :

- la rédaction des chartes Natura 2000 de la Zone Spéciale de Conservation et de la Zone de Protection Spéciale,
- les modifications apportées aux cahiers des charges des contrats Natura 2000 suite à la circulaire gouvernementale du 21 novembre 2007,
- la rédaction et le dépôt de 4 contrats Natura 2000 auprès de la DDAF (service instructeur),
- le dépôt et la validation d'une mesure agro-environnementale.

Bilan des contrats Natura 2000

Quatre contrats Natura 2000 ont été déposés par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre et instruits en 2008 :

- site du Méandre de Guilly,
- site de Benne (commune de Dampierre en Burly),
- site de la Plaine de Vilaine (commune d'Ouzouer sur Loire),
- lieu-dit Les Loups (commune de Bonny sur Loire) et L'Abreuvoir (commune de Briare).

Ces contrats représentent un engagement financier de 208.000 € sur 5 ans.

La mesure agro-environnementale

Une mesure agro-environnementale a été proposée et validée par la Commission régionale agro-environnementale (CRAE) concernant les parcelles agricoles comprises dans le périmètre de la ZPS et de la ZSC (moins de 1000 hectares).

Les objectifs de cette mesure sont présentés. Elle vise principalement à conserver les prairies existantes.

B- Présentation des chartes

➤ la charte de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Le préambule de la charte est présenté : objectifs de gestion définis dans le document d'objectifs validé en 2005, dispositions réglementaires introduites par la loi de Développement des Territoires Ruraux (DTR) de février 2005 concernant la charte Natura 2000, ses fondements et ses objectifs.

Puis sont présentés les milieux et espèces concernés par la charte de la ZSC.

Le Conservatoire présente ensuite les recommandations et engagements contenus dans la charte, sur l'ensemble du site puis par milieu (milieux ouverts secs, milieux aquatiques et humides, milieux forestiers, grottes).

Remarque : M. LAPORTE – CRPF : **engagement FE4** : demande que la formulation soit identique à celle de l'engagement FE4 de la charte de la ZPS.

➤ la charte de la Zone de Protection Spéciale (ZPS)

A part quelques objectifs spécifiques, le préambule de la charte de la ZPS, les recommandations et engagements pour l'ensemble du site Natura 2000 et par milieux sont identiques au contenu de la charte de la ZSC.

Les principales espèces concernées par la charte sont rappelées.

Le Conservatoire présente ensuite les recommandations et engagements contenus dans la charte, sur l'ensemble du site puis par milieu (milieux ouverts secs, milieux aquatiques et humides, milieux forestiers).

⇒ **Le Comité de pilotage valide les chartes sous réserve de la prise en compte des modifications demandées.**

C- Présentation des principales modifications sur les principaux cahiers des charges des contrats Natura 2000, y compris agro-environnementaux

Les principales modifications sont liées :

- au cadre réglementaire nouveau (parution de la circulaire du 21 novembre 2007),
- à une adaptation au contexte local de la Loire dans le Loiret,
- au regroupement de cahiers des charges,
- à l'abandon de certains cahiers des charges, notamment concernant les plantes invasives et les actions déjà financées dans le cadre du Plan Loire.

Le comparatif des versions initiales et des nouvelles actions proposées est présenté pour les différents types de milieux.

Les nouvelles actions sont au nombre de 7 pour les milieux forestiers et de 10 pour les milieux ouverts et semi-ouverts.

Un exemple de cahier des charges est ensuite présenté. Tous les cahiers des charges présentent la même architecture : description de l'action, coût, points de contrôle, etc ... Un diagnostic préalable a été rajouté dans chaque cahier des charges.

Remarques :

- M. LAPORTE – CRPF : **action F02** du contrat ZPS : demande de mentionner l'aulne (sur les affluents seulement) ; concernant les **actions forestières** des contrats ZPS et ZSC : demande de mise en cohérence des dates de travaux pour les actions F01 et F04.

- M. CHANTEREAU - Loiret Nature Environnement précise que deux autres espèces peuvent être replantées : l'orme lisse et le peuplier noir.

⇒ **Le Comité de pilotage valide les cahiers des charges des contrats sous réserve de la prise en compte des modifications demandées.**

D- Perspectives 2009

Les axes de travail envisagés pour l'année 2009 sont les suivants :

- poursuite des démarches auprès des propriétaires et ayant droits pour la signature des contrats,
- animation du volet agricole (MAE territorialisées) en partenariat avec la Chambre d'agriculture,
- accompagnement de la DDE dans les projets de travaux sur la Loire et formation des agents,
- identification des besoins en maîtrise foncière ou d'usage pour la gestion patrimoniale des milieux et espèces,
- information et sensibilisation des acteurs et usagers du site,
- mise en place de tableaux de bord.

D'autres actions transversales sont citées (études, suivis de populations).

Remarques :

M. CHANTEREAU - Loiret Nature Environnement : un très gros travail a déjà été fait. Bien que le dispositif Natura 2000 ait été mis en place depuis 2005 dans le Loiret, seuls quatre contrats ont été passés. Comment mobiliser les élus et les acteurs ?

Le Conservatoire précise qu'il faut laisser du temps et que la mesure agro-environnement a été étendue en dehors du site Natura 2000 pour tenter de toucher plus d'agriculteurs.

M. CARRE fait le constat d'une plus grande sensibilité des élus locaux aux questions d'écologie. Le Conseil général du Loiret tentera de mobiliser les acteurs au maximum sur le volet des contrats.

M. DAVID – ONCFS évoque les recensements déjà réalisés sur les chiroptères.

Mme d'AUX - Mairie d'Orléans : annonce de la disponibilité d'un état des lieux de la biodiversité sur la commune et de la méthodologie de l'étude.

M. HERVET - Comité Départemental de Canoë-Kayak : sa structure se met à disposition pour recenser les sites à protéger vis-à-vis de la circulation sur le domaine public fluvial et sensibiliser les usagers.

Conclusion de M CARRE

Les prochains mois seront consacrés à la finalisation, en lien avec les services de l'Etat et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, du programme d'actions pour les années 2009/2010 sur la base des documents d'objectifs.

Ce programme d'actions sera soumis à l'avis du Comité de pilotage lors de sa prochaine réunion préalablement à son adoption définitive.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, M. CARRE lève la séance.